



# Tracés. Revue de Sciences humaines

14 (2008)

Consentir : domination, consentement et déni

---

Karim Hammou

## **Le troisième protagoniste des rapports de domination. Resituer la direction administrative au cœur de la *Herrschaftssoziologie* de Max Weber**

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Karim Hammou, « Le troisième protagoniste des rapports de domination. Resituer la direction administrative au cœur de la *Herrschaftssoziologie* de Max Weber », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 14 | 2008, mis en ligne le 30 mai 2009, consulté le 11 octobre 2012. URL : <http://traces.revues.org/462> ; DOI : 10.4000/traces.462

Éditeur : ENS Éditions  
<http://traces.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://traces.revues.org/462>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© ENS Éditions



# Le troisième protagoniste des rapports de domination. Resituer la direction administrative au cœur de la *Herrschaftssoziologie* de Max Weber

KARIM HAMMOU

D'Aristote jusqu'à Max Weber, on a toujours su ce qu'était la relation sociale commandement/obéissance.  
Aron, *Études sociologiques*

La sociologie de la domination de Max Weber a plongé de nombreux lecteurs dans la perplexité. Et il n'est pas jusqu'à certains de ses commentateurs les plus prestigieux qui n'aient laissé transparaître leurs difficultés face aux typologies de l'auteur (Aron, 1967, p. 559), l'insatisfaction suscitée par le caractère statique du schéma des légitimités (Collins, 1986, p. 145), le sentiment que les « représentations de légitimité » wébériennes tombent dans une forme de psychologisme (Bourdieu et Passeron, 1970, p. 19) ou, dans un style plus poétique, le trouble lié au problème de la croyance, « dans lequel se réfugie l'énigme même de la reconnaissance » (Ricœur, 1999, p. 32).

Au risque de s'enliser à nouveau dans cette perplexité, la sociologie de la domination mérite qu'on s'y affronte. Pour des raisons institutionnelles, d'abord : on est là face à des textes canoniques. L'analyse proposée par Weber des phénomènes de lutte, de puissance ou de domination est la première qu'un sociologue livre avec un tel effort de rigueur conceptuelle et de développements empiriques. Son analyse marque toute la tradition sociologique, et la majorité des manuels de sociologie développent aujourd'hui la fameuse typologie des « formes de domination politique » (Lallement, 1993, p. 214). Quant à la science politique française, Jean Baudouin a pu récemment écrire, paraphrasant Whitehead, qu'elle n'était « qu'un long commentaire de l'œuvre de Max Weber » (Baudouin, 1998, p. 55).

Pour des raisons scientifiques surtout : la théorie wébérienne, dans son interprétation habituelle, est l'une des pierres de touche sur lesquelles reposent nombre d'analyses tendant à affirmer la croyance des dominés en la légitimité de la domination. Or cette thèse est notamment battue en

brèche par les analyses de James C. Scott et de Nicole-Claude Mathieu. Ces auteurs soulignent plusieurs apories dans l'usage commun de l'idée de consentement des dominés à la domination. Scott rappelle la vulnérabilité empirique de la proposition (1990), tandis que Mathieu insiste sur son incapacité théorique à saisir le vécu spécifique de celles et ceux sur qui s'exerce une domination (1991). Déstabilisant l'évidence de certaines propositions traditionnellement attribuées à Weber, ces travaux rendent pensable une lecture alternative de sa sociologie de la domination (*Herrschaftssoziologie*).

Cette lecture alternative rompt avec la tradition initiée par Raymond Aron, qui faisait du phénomène de domination une relation entre deux acteurs, un face à face entre les dominants et les dominés, les premiers obtenant des seconds une forme d'adhésion morale à leur supériorité de fait. Elle s'appuie sur l'importance accordée par Weber à la direction administrative (*Verwaltungsstab*) et à la contrainte (*Zwang*) qu'elle peut être amenée à exercer sur les dominés, pour le compte du chef. Tandis que la relation entre le chef et sa direction administrative mobilise l'essentiel des analyses de la *Herrschaftssoziologie* de Weber tout au long de son œuvre, la place des dominés dans cette théorisation s'explicité dans les textes postérieurs à la première guerre mondiale. Le phénomène de domination y apparaît comme un rapport social engageant non pas deux, mais trois acteurs, et sa compréhension suppose de ne pas perdre de vue l'horizon de menace qui pèse sur les dominés.

## Les dominés obéiraient par croyance ?

On peut relever, dans les travaux de sociologie et de science politique français, deux interprétations principales de la *Herrschaftssoziologie* de Weber. Celles-ci divergent sur le statut à accorder aux concepts de domination (*Herrschaft*) et de puissance (*Macht*). Pour les uns, il s'agit de concepts complémentaires : il y aurait puissance lorsqu'une personne impose sa volonté par la force physique, et domination lorsque les injonctions sont acceptées par ceux à qui elles s'adressent (Ferréol, 1991, p. 67 ; Delas et Milly, 1997, p. 327). Pour les autres, la domination est une spécification de la puissance (Caillé, 2002, p. 21 ; Passeron, 2006, p. 132). Presque tous<sup>1</sup> s'accordent

---

1 Seuls deux ouvrages, parmi ceux consultés, font exception. Catherine Colliot-Thélène fait des croyances au fondement de la légitimité de la domination un trait mis en valeur par Weber dans le simple souci d'obtenir une distinction entre différentes formes de domination, par ailleurs toujours assurées par « l'intérêt, l'habitude et la crainte des sanctions » (Colliot-Thélène, 2006,

cependant sur un point : par sa célèbre typologie des formes de domination, Weber entendrait décrire les « ressorts de l'obéissance » (Braud, 2003, p. 63) des dominés, voire leur « adhésion (proche d'une soumission volontaire) » (Fleury, 2001, p. 90), « les raisons normatives qui motivent la subordination » (Raynaud, 1987, p. 159). Le phénomène de légitimité constituerait « la condition de l'obéissance, de la soumission, de la docilité des dominés aux commandements des dominants » (Simon, 1991, p. 468), et la sociologie wébérienne de la domination serait une sociologie de l'obéissance fondée sur des croyances (Colas, 2002, p. 120, Lallement, 1993, p. 213) ou des représentations intériorisées (Passeron, 1996, p. 39), assimilables à ce que Pierre Bourdieu appelle violence symbolique (Weber, 2001, p. 110).

À suivre cette lecture, l'analyse wébérienne est des plus ambitieuses. Elle montrerait rien moins que la croyance des dominés aux qualités par lesquelles les dominants prétendent se distinguer, l'acceptation de leurs valeurs et non celle d'un rapport de force, l'accord à l'égard de dispositifs de pouvoir plutôt que leur simple prise en compte. Bref, les dominés obéiraient avant tout par croyance, qu'ils soient convaincus (Mendras, 1975, p. 143 ; Bourreau, 1999, p. 281) ou mystifiés (Bourdieu, 1997, p. 211 ; Lagroye, 1997, p. 143).

Ces interprétations sont dans la droite ligne de l'analyse de Raymond Aron, qui joua « un rôle central d'intermédiaire entre la sociologie française et allemande » (Pollak, 1988, p. 197). Dans *La sociologie allemande contemporaine*, dont la première édition paraît en 1935, Aron offre l'un des premiers exposés d'ensemble de l'œuvre de Weber, à une époque où aucune traduction des travaux de ce dernier n'existe encore en français. L'évocation des concepts de *Herrschaft* et des types de légitimité est succincte, puisqu'elle tient en trois pages. Celles-ci posent d'ores et déjà la réflexion wébérienne comme une analyse éclairant fondamentalement le comportement des dominés (ou plus exactement, dans la terminologie de Aron, des « *sujets* »). Vingt ans plus tard, Aron approfondit son analyse de la sociologie de la domination de Weber, et ses formulations affermissent la lecture qu'il proposait en 1935 : « Les trois termes – tradition, raison, charisme – correspondent à trois principes d'obéissance. L'homme obéit aux chefs que l'accoutumance consacre, que la

---

p. 76). De leur côté, Raymond Boudon et François Bourricaud notent dans leur *Dictionnaire critique de la sociologie* que « les analyses classiques de Weber sur les trois formes de pouvoir légitime » analysent l'autorité « du point de vue de celui (la personne ou l'institution) qui émet le message ou le commandement » (Boudon et Bourricaud, 2004, p. 32). Ils s'en tiennent strictement à cette lecture dans l'article consacré au concept de domination (*ibid.*, 2004, p. 193-194). Dans le *Dictionnaire de sociologie*, l'interprétation est moins assurée (Boudon *et al.*, 2003, p. 67) et laisse transparaître l'influence des formulations d'Aron (*ibid.*, 2003, p. 133).

raison désigne, que l'enthousiasme élève au-dessus des autres : les anciens, les organisateurs, les prophètes symbolisent ces trois sources de légitimité.» (Aron, 2000, p. 48)

Dans un contexte où la sociologie wébérienne est ignorée ou dénigrée par la majeure partie du champ sociologique français, et notamment par George Gurvitch (Hirschhorn, 1988, p. 60 et suiv.), l'enseignement et les publications d'Aron sont l'un des seuls moyens par lesquels les travaux de Weber sur les concepts de légitimité et de domination peuvent être transmis à des non-germanophones. Aron accrédite une lecture de Weber qui, poussée à son terme, fait de l'analyse de la domination une réflexion portant essentiellement sur les dominés (Javeau, 1997, p. 137), les motifs de leur docilité, la généralité de cette docilité (Freund, 1983, p. 194), aboutissant à la thèse d'une véritable « servitude délibérément consentie ».

## La légitimité de la domination, un problème du dominant

L'argument n'a pas manqué de soulever quelques objections. Dominique Colas relève par exemple qu'il est possible de « construire une théorie de la domination charismatique sans supposer que tous ceux qui obéissent croient aux qualités supposées du chef » (Colas, 2002, p. 120), et élargit cette proposition à l'ensemble de la théorie de la domination : « On doit éviter de supposer, obligatoirement, une réalité subjective de la croyance en ces dons chez ceux qui obéissent ou ne se révoltent pas » (Colas, 2002, p. 120). La circonspection de Dominique Colas rejoint les critiques – distinctes – que James C. Scott et Nicole-Claude Mathieu adressent à la thèse de la servitude volontaire. Ces deux auteurs ne discutent pas directement la *Herrschaftssoziologie* de Weber, mais leurs travaux fragilisent la pertinence de la lecture qui en est habituellement proposée. À ce titre, ils méritent un détour : en relativisant la portée de ce que l'on croit habituellement trouver dans l'œuvre wébérienne, ils stimulent une attention moins routinière aux analyses du sociologue allemand.

Scott ne discute pas directement l'idée que les dominés obéiraient par croyance, mais examine une théorie comparable, nouée autour du concept gramscien d'hégémonie. Gramsci tente d'expliquer pourquoi la révolution socialiste que le marxisme considérait comme inévitable n'avait toujours pas eu lieu à la fin des années vingt. L'auteur avance que l'hégémonie sociale de la bourgeoisie lui permet d'imposer ses valeurs à une grande masse de la population. La pérennité du capitalisme reposerait ainsi sur un consen-

tement général à l'idéologie dominante, plus encore que sur les contraintes matérielles et la violence que la classe ouvrière subit. Il s'agit donc d'une formulation critique proche de la thèse de la servitude volontaire – à ceci près que pour Gramsci et ses successeurs, la « volonté » des dominés repose sur une forme de fausse conscience. Scott adresse essentiellement des critiques empiriques à cette affirmation théorique. Il relève, en premier lieu, que la croyance dans l'idéologie dominante ne diminue pas nécessairement l'intensité des conflits entre groupes sociaux antagonistes. La croyance en la légitimité de la domination peut fonder des mouvements contestataires s'opposant aux dominants au nom des valeurs affirmées par ces derniers eux-mêmes (Scott, 1990, p. 77).

À un autre niveau, Scott souligne la difficulté à observer l'existence d'un consentement à la domination. En temps normal, en effet, les dominés ont intérêt à éviter toute manifestation explicite de leur éventuelle opposition. Cet intérêt ne consiste ni en une forme de consentement, ni en une forme de fatalisme, mais dans le fait matériel que toute expression d'insubordination expose les dominés à des formes plus ou moins brutales de sanction. Si l'on restitue, dans le rapport entre dominants et dominés, la dimension de contrainte que les premiers sont susceptibles d'exercer sur les seconds, la question de la croyance devient un épineux problème empirique. Les signes apparents de soumission, s'ils peuvent être interprétés comme consentement ou croyance en la légitimité de la domination, peuvent tout autant être interprétés en termes stratégiques comme simulacres destinés à éviter une répression potentielle (Scott, 1990, p. 86). C'est cette dimension des rapports de pouvoir qu'occulte la thèse selon laquelle les dominés obéiraient par croyance. Scott en déduit l'opportunité méthodologique, lorsqu'il est question d'étudier un phénomène de domination du point de vue des dominés, de supposer que ces derniers sont plus contraints au niveau de l'action et du combat politiques qu'au niveau de la pensée et de l'idéologie (Scott, 1990, p. 91).

Comme James C. Scott, Nicole-Claude Mathieu accorde une grande importance à la question de la contrainte. Mais si Scott se contente d'en tirer un principe méthodologique<sup>2</sup>, Mathieu en déduit un certain nombre de propositions sur la nature même de tout rapport de domination. Au-delà des dispositifs concrets qui conduisent, par exemple, hommes et femmes

2 « On risque de faire une grossière erreur [...] chaque fois que l'on infère quoi que ce soit concernant les croyances ou les dispositions de quiconque sur la simple base qu'il ou elle s'engage dans un acte de déférence apparent. » (Scott, 1990, p. 24, ma traduction)

liés par un système de domination masculine à disposer de connaissances inégales, Mathieu souligne l'existence d'une « expérience vécue [qui] n'est pas semblable de part et d'autre de la barrière » (Mathieu, 1991, p. 190). Un même discours, par exemple celui de la légitimité de la domination, n'a pas la même résonance pour qui le voit accompagné de la menace de la violence et pour qui l'entend hors de tout horizon de contrainte. La mobilisation même du registre de la légitimité se fait tendanciellement dans des circonstances distinctes selon que l'on est dominant ou dominé : justification de privilèges dans le premier cas, rationalisation de contraintes ou de violences subies dans le second cas. La réflexion de Mathieu procède à une recontextualisation des situations sociales typiques dans lesquelles la question de la légitimité en vient à être posée dans un rapport de domination.

Mathieu souligne ainsi que le problème de la légitimité de la domination est d'abord un problème pour le dominant : « Il lui faut une raison pour entamer et maintenir l'exercice de son pouvoir. La dominée, elle, est engluée dans le concret et sa part éventuelle (et toujours limitée) à la connaissance de et à la croyance en la « légitimité » de son oppression, si elle existe, n'est qu'une goutte d'eau (fade) dans l'océan de sa fatigue. » (Mathieu, 1991, p. 216) Ce que connaît en premier lieu celui ou celle qui subit une domination consiste en une oppression, c'est-à-dire l'exercice continu d'une contrainte et l'horizon constant d'une menace émaillés ponctuellement de rationalisations. Interroger la domination, a fortiori du point de vue de sa légitimité, c'est endosser le point de vue du dominant, soucieux de la continuité de son bon droit, mais pour qui l'usage de la violence ne se présente que sous la forme d'interventions ponctuelles, vécues comme de simples rappels à l'ordre. Dans le cas de la domination masculine, Mathieu aboutit à cette conclusion : « La violence "idéelle", celle des idées légitimant la domination, n'est pas présente en permanence dans la conscience des femmes (dans l'esprit du dominant, oui). Pour la dominée, c'est la violence dite ici<sup>3</sup> factuelle qui est permanente. » (Mathieu, 1991, p. 208-209)

La conclusion selon laquelle la légitimité est avant tout un problème du point de vue du dominant ne discrédite pas l'utilité d'un examen sociologique de la question. Mais cette proposition suppose que l'on n'opère pas de glissement inconsidéré d'un point de vue à un autre. Qu'on maintienne la notion de domination, ou qu'on préfère lui substituer ou lui adjoindre, comme le suggère Mathieu, celle d'oppression, on ne peut comprendre la

---

3 Dans *La production des grands hommes* (Godelier, 1985), auquel Mathieu adresse plusieurs critiques dans cet ouvrage.

forme sous laquelle se présente une structure de pouvoir à ceux qui en sont l'objet sans accorder une place centrale à la contrainte. À suivre Scott et Mathieu, la question du consentement des dominés à la domination, celle de leur éventuelle croyance en la légitimité de la domination est donc non seulement méthodologiquement douteuse, mais épistémologiquement fautive : un rapport de domination, notamment par la possibilité dissymétrique de l'usage de la violence qu'il réserve à un groupe sur l'autre, grève toute possibilité de consentement dans le sens que ce mot peut avoir pour le dominant.

Ces analyses jettent le soupçon sur la pertinence sociologique de l'idée que les dominés obéiraient, en toute généralité, par croyance en la légitimité de la domination. Mais l'œuvre de Weber, le plus souvent convoquée à l'appui de cette thèse, ne supporte-t-elle réellement que l'interprétation aronienne? L'opération est risquée, mais il semble ici que la critique externe de la théorie selon laquelle les dominés obéissent par croyance puisse stimuler un débat interne à la *Herrschaftssoziologie* weberienne. Cette dernière supporte en effet une interprétation alternative à celle qu'on a communément proposée en France.

### À qui s'adressent les revendications de légitimité ?

À y regarder de plus près, l'affirmation que les dominés obéissent par croyance se présente plutôt comme une sélection et une systématisation de propositions théoriques qui semblent plus confuses chez Weber. David Beetham souligne ainsi le double rôle que jouent, dans la *Herrschaftssoziologie* weberienne, les revendications de légitimité formulées par les dominants. En premier lieu, la revendication de légitimité consiste en une auto-justification nécessaire aux dominants dans l'exercice de leur domination<sup>4</sup>. Rien ici qui puisse accréditer la thèse selon laquelle les dominés obéiraient par croyance. Mais en second lieu, les revendications de légitimité visent également les subordonnés. Beetham relève de véritables incompatibilités (Beetham, 1995, p. 12) dans les différentes formulations que Weber propose de cette visée de légitimation. Une domination est d'autant plus stable que les subordonnés croient en sa légitimité, le point est clair, mais « à un endroit, Weber exprime cette idée à propos des subordonnés dans leur ensemble ; à un autre, il parle de l'importance de la légitimité pour assurer l'obéissance de

---

4 Affirmation que l'on retrouve dans l'analyse de Nicole-Claude Mathieu (1991, p. 216) comme de James C. Scott (1990, p. 67).



l'appareil administratif aux dirigeants, et des subordonnés aux deux ; dans un autre encore, il choisit l'appareil administratif seul » (Beetham, 1995, p. 12).

Si les deux premières formulations, sans l'accréditer en toute généralité, sont compatibles avec l'affirmation que les dominés obéiraient par croyance en la légitimité, la troisième confine cette proposition dans la sur-interprétation. Beetham résout la difficulté en affirmant simplement que ces incompatibilités sont sans importance : Weber ne s'intéresserait pas directement aux questions « de stabilité ou de degré de légitimité » (Beetham, 1995, p. 13) de la domination. On trouve dans l'œuvre webérienne plusieurs passages qui relativisent la première partie de cette affirmation<sup>5</sup> et incitent à ne pas ignorer la difficulté justement relevée par Beetham. Je vais donc tenter de mettre ce problème en perspective par le rappel des élaborations successives de l'œuvre webérienne, plutôt que de traiter « ces différents passages [...] comme une source commune » (Beetham, 1995, p. 12).

Deux des extraits cités par Beetham proviennent de *Wirtschaft und Gesellschaft*<sup>6</sup>. Et de fait, dans cet ouvrage, les chapitres III et IX présentent des théorisations contrastées de la *Herrschaftssoziologie*. On trouve dans le chapitre IX des formulations qui peuvent soutenir l'idée que, pour Weber, les dominés obéiraient par croyance en la légitimité. La définition de la domination que Weber propose dans ce chapitre est la suivante :

Par « domination », on entendra donc ici le fait qu'une volonté manifestée (un « commandement ») par un ou des « dominants » veut influencer l'action d'autres personnes (du ou des « dominés ») et qu'elle l'influence effectivement de telle sorte que cette action se déroule, à un degré qui a une portée sociale, comme si<sup>7</sup> les dominés avaient fait du contenu du commandement, pris en lui-même, la maxime de leur action (« obéissance »). (Weber, 2005, p. 939)

Ce passage est cependant le seul, dans *Wirtschaft und Gesellschaft*, qui puisse accréditer (moyennant l'élimination du « comme si ») l'interprétation selon laquelle la domination repose en toute généralité sur l'obéissance par croyance des dominés. On le retrouve cité par un certain nombre des commentateurs qui se tiennent le plus fermement à cette interprétation (Bouretz, 1996, p. 253 ; Brennan, 1997, p. 80 ; Fleury, 2001, p. 90-91).

---

5 Voir notamment Weber (1995, p. 64 et p. 286 ; 2000, p. 130).

6 *Économie et société*, publié en Allemagne après la mort de Weber en deux tomes en 1921 et 1922, puis profondément remanié par J. Winckelmann pour la quatrième édition (Grossein, 1996, p. 83 et suiv.), publiée en 1956. C'est sur cette édition remaniée que repose la traduction partielle française, dirigée par Jacques Chavy et Éric de Dampierre, avec notamment la participation de Julien Freund (Weber, 1995).

7 Weber commente longuement ce « comme si », au travers de formules qui laissent peut-être transparaître l'insatisfaction qu'il nourrit à l'égard de cette première définition de la domination.

La définition du chapitre IX de *Wirtschaft und Gesellschaft* semble contradictoire avec ce que Weber écrit dans les chapitres I et III du même ouvrage, mais aussi dans une conférence prononcée en 1919 et publiée sous le titre *Politik als Beruf* (traduit en France dans Weber, 2000 et 2003). Les mots que privilégie Weber dans le chapitre IX contrastent avec ceux utilisés dans ces autres textes. S'y opposent en effet des dominants (*Herrschenden*) et des dominés (*Beherrschten*), sans qu'il soit fait mention d'une quelconque direction administrative (*Verwaltungsstab*, parfois aussi traduit par « état-major administratif »). En outre, Weber prête aux dominés une obéissance (*Gehorsam*) qu'il ne mentionne pas ailleurs. En fait, il semble que l'on soit, dans ces textes, confronté à des états différents de la théorie wébérienne.

### De la systématique de 1913 à celle de 1920

Les travaux de Jean-Pierre Grossein confirment l'hétérogénéité des dispositifs conceptuels mobilisés dans les différentes analyses qui composent l'œuvre wébérienne, et donnent des appuis pour éviter que cette hétérogénéité ne confine à la confusion. Le souci d'élaborer une sociologie de la domination intervient relativement tard dans la trajectoire intellectuelle de Weber. Lorsqu'il s'engage, en 1909, à diriger un manuel d'économie politique, il n'est encore question que d'une sociologie du droit, des groupes sociaux et de la culture (Grossein, 2005, p. 690). C'est autour des années 1912-1913 que Weber conçoit le projet d'une « théorie sociologique générale de l'État et de la domination » (Weber, cité dans Grossein, 2005, p. 691). Les premières lignes de ce projet paraissent en 1913 dans un article intitulé « De quelques catégories de la sociologie compréhensive »<sup>8</sup> (Weber, 1992). La première guerre mondiale interrompt le projet et Weber ne peut le reprendre qu'en 1919. Il procède alors à « une reformulation profonde du dispositif conceptuel précédemment construit » (Grossein, 2005, p. 692), dont les épreuves sont prêtes pour l'impression lorsqu'il meurt en 1921.

On est ainsi amené à distinguer les textes écrits par Weber avant la première guerre mondiale de ceux qui lui sont postérieurs. Certaines analyses s'inscrivent ainsi dans la théorisation de 1913. Un deuxième ensemble, comprenant les définitions exposées dans les chapitres I à III de *Wirtschaft und Gesellschaft* (« Concepts sociologiques fondamentaux » et « Les types de la domination », rassemblés dans le tome 1 de l'ouvrage, voir Weber, 1995),

---

8 Traduit par Julien Freund et publié dans Weber, 1992.

constitue sa théorisation assumée la plus tardive, autour de 1920. De l'un à l'autre, un corpus de textes dont il est difficile de savoir avec précision de quelle « systématique » (Grossein, 1996, p. 86) ils relèvent : le chapitre IX de *Wirtschaft und Gesellschaft*, dont quelques extraits seulement ont été traduits en français (Weber, 2005), et *Politik als Beruf*.

Paradoxalement, donc, le chapitre IX et les chapitres I à III publiés en Allemagne dans le même volume sont des textes d'époques différentes. L'examen de la théorisation que Weber propose du concept de domination le confirme. Dans la systématique de 1920, notamment, les notions de *Gehorsam* (obéissance) et de *Fügsamkeit* (soumission) font l'objet d'un usage stabilisé, le premier pour décrire le rapport de la direction administrative aux commandements du chef, le second celui des dominés à l'action des deux premiers<sup>9</sup>.

L'« obéissance » signifie que l'action de celui qui obéit se déroule, en substance, comme s'il avait fait du contenu de l'ordre la maxime de sa conduite, et cela simplement de par le rapport formel d'obéissance, sans considérer la valeur ou la non-valeur de l'ordre. (Weber, 1995, p. 288)

*Gehorsam* est ainsi explicitement défini (contrairement à la notion de *Fügsamkeit*) et constitue un concept clef du chapitre III de Weber – en témoigne jusqu'au titre que l'auteur a donné au premier paragraphe de sa première section : « *Definition der Herrschaft. Legitimität, Gehorsam* »<sup>10</sup>. À la lumière de cette définition qui pose le principe d'une obéissance par conviction, on peut supposer que le choix wébérien de ne parler d'obéissance que lorsqu'il est question de la direction administrative (*Verwaltungsstab*) constitue un choix délibéré et significatif. Il éclaire le fait que, dans la systématique de 1920, les dominés n'apparaissent plus que de loin en loin sous la plume de l'auteur, hors des définitions fondamentales de la domination. Ces partis pris théoriques peuvent s'interpréter comme une rupture avec la thèse de l'obéissance des dominés par croyance en la légitimité, encore présente dans les textes reposant sur la systématique de 1913 (Baier *et al.*, 2000, p. 113). *Politik als Beruf* reflète également cette approche. *Gehorsam* et *Fügsamkeit* n'y sont pas employés comme synonymes, l'importance respectuelle accordée aux dominés et à la direction administrative est comparable

---

9 C'est à cet usage stabilisé dans la systématique de 1920 que je me suis tenu dans cet article, y compris lorsqu'il s'agissait de commenter des extraits de *Politik als Beruf*. On échappe de cette façon à de nombreux malentendus.

10 La traduction française n'en rend pas compte. Le titre de ce passage devient simplement « Définition, condition et modes de domination » (Weber, 1995, p. 288).

à celle manifestée dans les chapitres I et III de *Wirtschaft und Gesellschaft*. Le texte de la conférence prononcée en 1919 témoigne ainsi de sa proximité avec la systématique de 1920, alors même que sa finalité est bien différente<sup>11</sup>.

De la systématique de 1913 à 1920, la *Herrschaftssoziologie* de Weber ne change pas de but. Elle est et reste une sociologie de l'organisation interne des groupements de domination (Beetham, 1995, p. 13) et de leur exercice de la domination (Colliot-Thélène, 2006, p. 76). Mais d'une systématique à l'autre, Weber semble revenir sur un certain nombre de formules pour mieux tirer toutes les conséquences scientifiques de l'objet qui est le sien. Son approche découlait d'une interrogation sur les dominants, et Weber systématise cet angle pour proposer une sociologie de l'exercice de la domination plus conséquente. Si Weber, selon la formule de Catherine Brennan, « appréhende l'obéissance à partir du point de vue des dominants » (1997, p. 91, ma traduction) dès 1913, il infléchit ses formulations dans la systématique de 1920 pour se cantonner strictement à une approche de l'exercice de la domination par les dominants qui ne prétend plus rendre compte du point de vue des dominés. Et si l'interprétation communément admise en France de la sociologie webérienne de la domination, et en premier lieu l'analyse de Raymond Aron, avaient manqué ce qui semble constituer un tournant conceptuel majeur ?

### Weber, au-delà de ce qu'« on a toujours su » ?

Avant d'approfondir cette hypothèse de lecture, il est utile de revenir sur la démarche intellectuelle qui fonde l'interprétation d'Aron. Un article d'Aron publié en 1964 et intitulé *Macht, power, puissance* permet de mieux comprendre pourquoi l'auteur n'exprime aucune hésitation lorsqu'il expose que, pour Weber, les dominés obéissent par croyance en la légitimité de la domination. Ce texte présente en détail la conception du pouvoir mobilisée par Aron, clarifiant les usages fluctuants des termes de puissance, pouvoir et domination qui caractérisent son œuvre. Après avoir discuté la définition

11 Si *Wirtschaft und Gesellschaft* rassemble des analyses que Weber projetait d'exposer dans un manuel, *Politik als Beruf* constitue le texte remanié d'une conférence prononcée en janvier 1919 (sur les circonstances et le public de cette conférence, voir Weber, 2003, p. 63 et 113). Dans *Politik als Beruf*, Weber manifeste une posture plus philosophique que dans ses autres écrits (Weber, 2003, p. 11), tandis que *Wirtschaft und Gesellschaft* exprime un effort de rigueur théorique poussé, perceptible par exemple dans un usage plus strict de la méthode des types idéaux.

du concept de *power* chez différents auteurs, Aron souligne l'originalité de la langue française, qui dispose pour exprimer cette idée de deux termes, pouvoir et puissance. Revenant à Weber, il propose de retenir la distinction du potentiel (puissance) et de l'actuel (pouvoir). Ce faisant, il aligne sa traduction de Weber sur l'usage posé par Julien Freund dans *Le savant et le politique* (Weber, 2000).

Pour Aron, la relation de domination chez Weber renvoie à une dichotomie sujet/objet. « Le dominant n'est pas n'importe quel puissant. Il faut que la relation de puissance se stabilise pour que le sujet de cette relation ordonne à ceux qui en sont les objets. » (Aron, 1988, p. 49) Cette formulation ne laisse aucune place au troisième acteur que les analyses de Weber mobilisent, la direction administrative. La clef de ce décalage est livrée quelques lignes plus loin, au détour d'une critique presque amusée qu'Aron adresse à Parsons. Sans que l'on ait ici à trancher sur l'opportunité, très débattue aux États-Unis, des choix de traduction opérés par Parsons (voir par exemple Cohen *et al.*, 1975), l'argument d'Aron mérite qu'on s'y arrête :

D'Aristote jusqu'à Max Weber, on a toujours su ce qu'était la relation sociale commandement/obéissance. La notion d'*imperative control* [...] fait disparaître le face à face de celui qui commande et de celui qui obéit dans un système d'ordre imposé. » (Aron, 1988, p. 49)

Aron reproche en premier lieu sa naïveté à un sociologue américain qu'il juge profondément ignorant de la tradition philosophique européenne.

« En éliminant la domination du maître sur le serviteur et en la remplaçant par un ordre imposé, prépare-t-on l'élimination des relations spécifiques politiques sur lesquelles ont spéculé les philosophes de l'Occident ? » (Aron, 1988, p. 50) C'est ainsi au nom de la tradition de la philosophie politique qu'Aron discrédite la traduction parsonnienne. On peut raisonnablement penser que c'est au nom de cette même tradition qu'il s'en tient, comme d'autres spécialistes après lui (Freund, 1983, p. 193 ; Raynaud, 1987, p. 159-160), à une lecture strictement duale de la domination chez Weber, supposée constituer une « relation directe entre le maître et le serviteur » (Aron, 1988, p. 50).

À l'appui de cette filiation supposée entre la dialectique hégélienne et la *Herrschaftssoziologie* wébérienne, Pierre Bouretz relève que Weber utilise le concept de *Herrschaft* comme Hegel avant lui (Bouretz, 1996, p. 250). Il manque cependant un fait de première importance qui fragilise cette lecture, qu'il partage avec Aron : on chercherait en vain dans l'ensemble du tome I de *Wirtschaft und Gesellschaft* ou dans *Politik als Beruf* la moindre

occurrence de ce qui, chez Hegel, fait directement pendant à la maîtrise : le concept de servitude – *Knechtschaft* (Hegel, 1993, p. 216). La sociologie de la domination de Weber, dans ses formulations les plus tardives, ouvre précisément un autre horizon que celui de la dialectique hégélienne. Car il n'est pas question d'esclaves chez Weber, ni de serviteurs, si ce n'est des singuliers serviteurs de l'État – *Diener* (Weber, 1995, p. 289 ; 2000, p. 130).

Si sélective que puisse se révéler l'inscription de Weber dans la tradition d'une philosophie politique hégélienne, c'est cette option et ses conséquences interprétatives que va populariser Aron. En 1967, Aron publie *Les étapes de la pensée sociologique*, couronnement de vingt années d'enseignement de sociologie et de sciences politiques (Lardinois, 2000, p. 79). Dans cet ouvrage qui va devenir un manuel pour plusieurs générations de sociologues, la sociologie de Weber tient une place de choix. La synthèse qu'Aron propose des travaux de Weber sur la domination y fait directement écho à un passage important du texte de Weber publié sous le titre *Le métier et la vocation d'homme politique* :

L'État ne peut donc exister qu'à la condition que les hommes dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs. Les questions suivantes se posent alors : dans quelles conditions se soumettent-ils, et pourquoi ? Sur quelles justifications internes et sur quels moyens externes cette domination s'appuie-t-elle ? <sup>12</sup> (Weber, 2000, p. 126)

Weber ne répond pas directement à la première question. On peut supposer que la seconde en constitue une reformulation, et Weber y répond très précisément. Sur quelles justifications internes ? Il s'agit des « trois fondements de la légitimité » (Weber, 2000, p. 126) bien connus, dont Aron rend compte, et que l'on retrouve dans *Wirtschaft und Gesellschaft* sous la forme plus rigoureuse de types idéaux. Sur quels moyens externes ? Un « état-major administratif et [...] des moyens matériels de gestion » (Weber, 2000, p. 129). Ce passage appelle trois remarques. En premier lieu, l'opposition qui semble se dessiner ici entre justifications internes et moyens externes ne trouve aucun écho dans les commentaires d'Aron. Ensuite, ce passage de Weber comme l'ensemble de ses analyses inscrites dans la systématique de 1920 n'évoquent pas un quelconque phénomène général d'obéissance des dominés par croyance, mais le fait de leur soumission. Enfin, Weber souligne l'existence

<sup>12</sup> Je me réfère le plus souvent dans cet article à la traduction proposée par Freund (Weber, 2000) car, publiée en 1959, elle a exercé une influence profonde sur la réception française de Weber. L'accès aux analyses de Weber est facilité depuis quelques années par la nouvelle traduction de Catherine Colliot-Thélène (Weber, 2003).

d'un état-major et de moyens matériels de gestion, ce dont il n'est dit mot chez Aron<sup>13</sup>. On peut s'appuyer sur ces limites de l'interprétation aronienne pour expliciter les fondements d'une lecture alternative de la sociologie de la domination de Weber, que l'on appuiera sur trois hypothèses.

## L'interprétation habituelle de la sociologie de la domination à l'épreuve de trois hypothèses

*Les types de légitimité sont avant tout des justifications formulées par les dominants*

Les premiers mots qui évoquent quelque chose comme une relation entre dominants et dominés, dans *Politik als Beruf*, posent que l'État, cette forme historique de domination, ne peut exister « qu'à la condition que les hommes dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs » (Weber, 2000, p. 126). Soumission ne signifie pas toujours reconnaissance<sup>14</sup>. Ici, tout ce que l'on sait de l'autorité est qu'elle est revendiquée et qu'elle rencontre une soumission – Weber ne soulève pas la question de la légitimité. Cet enjeu apparaît peu après, lorsqu'il évoque l'existence de « justifications internes » (Weber, 2000, p. 126), dont il développe plus précisément les formes au moyen d'une typologie. On observe la récurrence de formules comparables dans *Wirtschaft und Gesellschaft*. Lorsqu'il évoque pour la première fois la question des fondements de légitimité d'une domination, Weber souligne que « toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur “légitimité” » (Weber, 1995, p. 286).

Les dominés se soumettent-ils parce qu'ils accordent une légitimité à la domination, parce qu'ils savent que leur intérêt réside dans une soumission prudente, ou parce qu'ils sont soumis par la force? Weber ne nous dit rien, en toute généralité, sur cette question. Dans sa description la plus théorique, la domination comporte bien des représentations de légitimités. Mais que Weber définisse ces dernières comme des prétentions, des justifications ou des revendications (*Anspruch*) (Weber, 2000, p. 126-127; 1995, p. 286-288), il en fait avant tout des arguments allégués par les dominants, des tentatives de conviction sur le destin desquelles il reste réservé.

---

13 De même, la lecture qu'Aron propose du concept de puissance (*Macht*) dans *L'idéologie allemande* délaisse un certain nombre d'éléments présents dans les définitions de Weber (Walliman *et al.*, 1977, p. 231).

14 Les analyses de James C. Scott, évoquées plus haut, rappellent ce fait (Scott, 1990, p. 86).

*Weber évoque une soumission susceptible d'être imposée plutôt qu'une obéissance accordée par conviction*

Dans *Wirtschaft und Gesellschaft*, Weber envisage cette situation où une domination serait

si totalement assurée par l'évidente communauté d'intérêts du détenteur du pouvoir et de sa direction administrative (gardes du corps, prétoriens, gardes « rouges » ou « blancs ») sur ceux qu'ils dominent, du fait de l'impuissance de ces derniers, qu'elle peut se permettre de dédaigner la revendication de « légitimité ». (Weber, 1995, p. 288)

La remarque explicite à nouveau que les types de légitimité sont des modèles de revendications formulées par les – ou du point de vue des – dominants. Elle mène en outre vers une nouvelle hypothèse : lorsqu'il évoque la domination en tant qu'elle s'impose aux dominés, Weber évoque une soumission susceptible d'être imposée plutôt qu'une obéissance accordée par conviction.

En fait, dans les chapitres I et III de *Wirtschaft und Gesellschaft* comme dans *Politik als Beruf*, les précautions que Weber exprime à l'endroit de la soumission des dominés sont loin de se réduire à la formule selon laquelle les types de légitimité sont des revendications des dominants. Plusieurs précisions achèvent d'explicitier que Weber, dans ces analyses, ne prétend pas que les dominés, en toute généralité, se soumettent à une domination parce qu'ils en reconnaîtraient le bien fondé.

Dans la réalité des motifs extrêmement puissants, commandés par la peur ou par l'espoir, conditionnent l'obéissance<sup>15</sup> des sujets [...]. Mais elle peut également être conditionnée par d'autres intérêts très variés. (Weber, 2000, p. 127)

La docilité peut être feinte pour des raisons d'opportunité, imposée par des intérêts matériels particuliers, acceptée comme inévitable par des individus ou des groupes entiers du fait de leur faiblesse et de leur impuissance. (Weber, 1995, p. 288)

Sous la plume de Weber, si une obéissance par croyance peut exister chez certaines personnes, il est le plus souvent question de soumission imposée. En somme, les revendications de légitimité des dominants pourraient être décrites comme un moyen, parmi d'autres, d'obtenir soumission de la part des dominés. Rien n'indique dans l'œuvre de Weber que ce moyen soit supérieur

---

<sup>15</sup> Weber utilise ici le terme *Fügsamkeit*, que l'on traduira peut-être plus justement par soumission.



à ceux que constituent la menace physique ou psychique, l'intérêt direct ou indirect à se soumettre, etc.

*Restituer le rôle de la direction administrative permet d'éclaircir de nombreuses ambiguïtés*

Les motifs par lesquels la soumission des dominés est obtenue sont ainsi empiriquement extrêmement variés. « Mais il n'y a rien là de déterminant pour la classification d'une domination » (Weber, 1995, p. 288), précise Weber. La formule s'éclaire lorsqu'on la rapproche d'une troisième hypothèse de lecture : ce n'est pas la relation entre des dominants et des dominés qui est au cœur de la réflexion wébérienne sur l'obéissance. C'est bien plutôt la relation entre un chef et les personnes qui relaient son pouvoir vers une population plus large. L'utilité sociologique des types de légitimité ne réside pas dans l'élucidation de l'hypothétique énigme de la servitude volontaire des dominés, mais dans l'explication des modes d'organisation du groupement de domination (*Herrschaftsverband*), formé de ces deux termes : un ou plusieurs chefs et une direction administrative (Weber, 1995, p. 96).

L'intérêt de Weber pour la direction administrative rejoint directement celui de l'un de ses contemporains, Georg Simmel<sup>16</sup>. La sociologie française, pour avoir le plus souvent ignoré ce point<sup>17</sup>, a multiplié les ambiguïtés<sup>18</sup>. Le malentendu qui transforme des disciples ou des fidèles en dominés, occultant que l'entreprise politique, dans *Politik als Beruf* comme dans les chapitres I et III de *Wirtschaft und Gesellschaft*, est un phénomène social à trois termes, se trouve conforté par certains choix de traduction. Ainsi de ce passage de *Politik als Beruf*:

Toute entreprise de domination [*Herrschaftsbetrieb*] qui réclame une continuité administrative exige d'une part que l'activité des sujets s'oriente en fonction de l'obéissance due aux maîtres qui prétendent être les détenteurs de la force légitime et d'autre part que, moyennant cette obéissance, elle puisse disposer des biens matériels qui sont, le cas échéant, nécessaires pour appliquer la force physique. (Weber, 2000, p. 129)

---

16 Simmel, dans un article publié en 1896 aux États-Unis, formule ainsi ce qu'il considère comme une question de la plus haute importance pour toute esquisse sociologique des concepts de supériorité et d'infériorité : « La domination d'un groupe est-elle, et à quel degré, exercée directement ou par l'intermédiaire d'agents ? » (Simmel, 1896, p. 172)

17 Seule Catherine Colliot-Thélène souligne l'importance que Weber accorde à l'« état-major administratif » (Colliot-Thélène, 2006, p. 76).

18 Une autre source de malentendus réside dans les confusions fréquentes entre les concepts wébériens de légitimité et de validité. Il n'est malheureusement pas possible de s'étendre sur ce point ici.

Le choix du mot « sujets » renvoie clairement à l'idée d'une masse dominée, face à un chef ou un monarque. La nouvelle traduction proposée par Catherine Colliot-Thélène a le mérite de clarifier les premières lignes de cette analyse.

Toute entreprise de domination qui exige une administration continue a besoin, d'une part, d'hommes prêts à agir en obéissant aux maîtres qui prétendent être les détenteurs de la violence légitime [...]. (Weber, 2003, p. 122)

On voit quels changements la traductrice a opérés par rapport à la version de Julien Freund : il n'est plus question de « sujets », mais « d'hommes prêts à agir ». L'obéissance est celle de relais, qui suivent les ordres d'un chef et les appliquent à une population – au moyen éventuellement de la violence.

### **Le rôle de coercition (*physische Zwang*) de la direction administrative**

Ceux qui, au prix d'une certaine ambiguïté, étaient appelés « sujets » dans la traduction de Julien Freund sont donc le bras, ou plutôt les multiples bras armés du chef. Il s'agit à présent d'approfondir cette dimension cruciale de la théorie wébérienne de la domination. Première conséquence de ces trois hypothèses de lecture : il faut réévaluer la place de la contrainte (*Zwang*) dans le dispositif théorique de Weber.

Dans *Politik als Beruf*, la question de la domination ne retient l'attention du sociologue que dans les dix premières pages d'un texte qui en compte près d'une centaine. Les dominés sont quasiment absents du propos<sup>19</sup>. Car si l'on se réfère aux individus pour lesquels il est question d'obéissance (*Gehorsam*) dans ces pages, on découvre qu'il n'est, en toute généralité, jamais question des dominés, mais des « serviteurs de l'État » (Weber, 2000, p. 127), des « disciples, des fidèles ou encore des militants » (Weber, 2000, p. 128)... bref, d'une direction administrative, de relais de la puissance du chef. Ceux qui obéissent, dans *Politik als Beruf*, ne sont pas les dominés mais les fidèles du chef, son état-major. En creux, on devine la place de ceux qu'on appelle traditionnellement les dominés : la direction administrative relaie la puissance du chef vers eux, et sa fidélité permet, « le cas échéant », de recourir à la force physique (*physischen Gewaltanwendung*), d'exercer une violence. En d'autres termes, les dominés se soumettent ou sont soumis.

---

19 Seul un paragraphe leur est consacré, pour réfuter précisément l'idée que leur soumission (*Fügsamkeit*) reposerait avant tout sur la croyance dans la légitimité de la domination (voir *supra* : Weber, 2000, p. 127).

La courte entrée en matière par la domination, dans *Politik als Beruf*, prend ainsi son sens. Elle permet à Weber d'introduire une réflexion sur la direction administrative et l'influence que les différentes logiques de son action d'administration, dont l'usage de la contrainte fait partie, exercent sur l'entreprise politique. Comme le souligne François Chazel, « la perspective adoptée par Weber impose de ne pas séparer l'étude de l'administration de celle de la domination » (Chazel, 1995, p. 179). Pour avoir souvent éludé ce fait, de nombreux travaux français passent sous silence non seulement la place de la direction administrative dans la réflexion wébérienne sur la domination, mais aussi le rôle crucial que Weber accorde à la contrainte dans l'exercice de la domination.

Ce point est particulièrement clair dans le chapitre 1 de *Wirtschaft und Gesellschaft*, où Weber définit le groupement de domination. La menace et l'application d'une contrainte en constituent l'un des traits caractéristiques, que cette contrainte soit psychique, dans le cas d'un groupement de domination hiérocratique, ou physique, dans le cas d'un groupement de domination politique (Weber, 1995, p. 97). Le recours à la coercition et à sa menace – violence actuelle ou éventuelle, dit Weber (1995, p. 99) – n'est pas le seul moyen par lequel une domination politique s'exerce, mais il en est, « en cas de défaillance des autres moyens, l'*ultima ratio* » (1995, p. 97). Dans la mesure où un groupement de domination politique cherche à appliquer, en dernier recours, la violence pour garantir les règlements qu'il impose, l'appareil chargé de cette application est de la plus haute importance. C'est en ce sens que l'on peut comprendre l'attention que Weber accorde aux relations entre le ou les chefs et la direction administrative. De leur solidarité dépend la continuité de l'exercice d'une domination, car d'elle dépend la disponibilité de l'*ultima ratio* de la domination politique, la contrainte physique.

La typologie des légitimités comme l'opposition entre raisons internes et moyens externes prennent leur sens par rapport à cet enjeu : comprendre « la structure de la domination » (Weber, 1995, p. 288 ; 2000, p. 127) en un sens tout à fait empirique, c'est-à-dire l'organisation du groupement de domination telle qu'elle permette l'usage de la contrainte. Pour Weber, « selon le genre de légitimité revendiquée, le type d'obéissance de la direction administrative destiné à le garantir et le caractère de l'exercice de la domination sont fondamentalement différents. Et avec eux son action » (1995, p. 286) – action d'administration (*Verwalt*) en général, et de violence (*Gewalt*) en particulier dans le cas d'une domination politique (1995, p. 97).

## Distinguer la légitimité d'une domination de l'étendue de sa validité

En prêtant une attention prioritaire à la systématique de 1920, il semble possible de lire d'un œil neuf la question de la légitimité. Il s'agit là d'une deuxième conséquence logique aux trois hypothèses de lecture de la *Herrschaftssoziologie* proposées plus haut. L'entreprise exigerait plus que quelques pages, mais peut être amorcée en revenant au passage qui, dans le chapitre III de *Wirtschaft und Gesellschaft*, aborde pour la première fois le rôle de la légitimité dans le modèle général de domination.

Après trois paragraphes qui posent les grandes lignes des concepts de domination, d'obéissance et de légitimité, suivent sept points par lesquels Weber prévient quelques objections ou malentendus potentiels. Dans le troisième, Weber revient sur la question de la croyance en la légitimité. La traduction française accentue la difficulté : « Encore un peu et l'on dira que la docilité à l'égard d'une domination donnée provient, dans la plupart des cas (voire toujours), de cette croyance. » (1995, p. 287-288) Cette phrase ne peut se comprendre qu'en revenant au texte original en allemand<sup>20</sup>. Je la reformulerais ainsi : il s'en faut de beaucoup que l'on puisse dire de toute soumission à l'égard d'une domination qu'elle s'oriente d'abord (ou même presque toujours) par rapport à cette croyance. L'analyse webérienne offre ainsi plusieurs réfutations explicites de ce qu'esquissait le texte plus ancien publié dans le chapitre IX de *Wirtschaft und Gesellschaft*, et incite à remettre en cause la lecture aronienne selon laquelle les dominés obéiraient, en toute généralité, par croyance en la légitimité de la domination. On peut interpréter, à cette lumière, un extrait qui revient sur le lien entre les concepts de domination et de groupement :

20 « *Es ist bei weitem nicht an dem: daß jede Fügsamkeit gegenüber einer Herrschaft primär (oder auch nur: überhaupt immer) sich an diesem Glauben orientierte.* » (Weber, 1980, p. 123) La phrase qui précède immédiatement est particulièrement complexe, et la traduction la rend assez incompréhensible. « 3. Die "Legitimität" einer Herrschaft darf natürlich auch nur als Chance, dafür in einem relevanten Maße gehalten und praktisch behandelt zu werden, angesehen werden » (Weber, 1980, p. 123), ce que les traducteurs de l'édition française rendent par : « La "légitimité" d'une domination peut aussi n'être considérée que comme la chance qu'elle a d'être, dans une mesure importante, tenue et pratiquement manipulée comme un tel concept. » (Weber, 1995, p. 287) J'en proposerais l'interprétation provisoire suivante : la légitimité d'une domination peut bien sûr être uniquement considérée comme une chance, celle d'être tenue et pratiquement traitée comme telle.

En raison de sa direction administrative, un groupement est toujours, à un quelconque degré, un groupement de domination. Toutefois le concept est relatif. Le groupement de domination normal est, comme tel, un groupement administratif. La manière et le caractère du cercle de personnes qui l'administrent et la nature des objets à administrer, ainsi que la portée de la validité de sa domination, sont déterminés par la nature particulière du groupement. Les deux premiers facteurs reposent, dans une mesure considérable, sur la nature des fondements de la légitimité de la domination [...]. (Weber, 1995, p. 96)

C'est confirmer : 1. que la typologie des légitimités importe en ce qu'elle pèse sur l'organisation de la direction administrative (« la manière et le caractère du cercle de personnes qui l'administrent ») et le type d'objet qu'elle vise par son action (« la nature des objets à administrer ») ; 2. que dans l'ensemble du passage, les « dominés », absents, n'apparaissent qu'implicitement sous la formule des « objets à administrer ». Et ajouter : 3. que la nature des fondements de la légitimité de la domination n'influence pas dans une mesure considérable la portée de la validité de la domination, à l'inverse des deux autres points évoqués par Weber.

Sur quoi repose, dans ce cas, la portée de la validité d'une domination ? Précisément sur la capacité de contrainte physique et / ou psychique dont dispose une entreprise de domination. Là où les règlements imposés par une domination ne sont plus pris en compte au titre de leur légitimité (qu'ils soient respectés ou non, et quel que soit le type de légitimité dont il est question), ils orientent encore l'action des acteurs par l'anticipation que ces derniers opèrent par rapport au comportement d'autrui. La validité d'une domination excède sa légitimité par l'effet de son *ultima ratio*, par l'usage et la menace de la contrainte. C'est ce que le célèbre exemple du voleur éclaire :

Le voleur oriente son activité d'après la « validité » de la loi pénale dans la mesure même où il la masque. Que l'ordre « vaille » au sein d'un groupement d'hommes, cela se manifeste par le fait qu'il est obligé de dissimuler l'infraction. (Weber, 1995, p. 66)

Dira-t-on, alors, que le voleur reconnaît la légitimité du pouvoir pénal, qu'il croit en sa légitimité ? L'observation du comportement du voleur ne permet pas de tirer une telle conclusion. Si reconnaissance il y a, c'est au strict sens de « prise en compte ». Le pourquoi de cette prise en compte, entre peur, croyance en la légitimité, intérêt à éviter une sanction, etc., est hors d'atteinte. Par contre, il est clair que plus le respect de la loi pénale sera imposé, éventuellement par la violence, plus sa prise en compte se fera impérieuse. Chez Weber, la validité d'un ordre légitime repose sur (et se borne à) la diver-

sité des moyens (contrainte, suggestion, persuasion, séduction, menace...) par lesquels des acteurs – et en premier lieu la fraction qui, convaincue de la légitimité de cet ordre, agit *aussi* par devoir – sont en mesure d'imposer sa prise en compte à un ensemble plus vaste de personnes.

### **Conclusion : une sociologie de l'exercice de la domination**

Cette entreprise de réexamen de la *Herrschaftssoziologie* wébérienne a été stimulée par les travaux de James C. Scott et Nicole-Claude Mathieu. Il est tentant, pour conclure, de rapprocher la lecture défendue ici des analyses avancées par ces auteurs. Il apparaît que l'attention considérable accordée par Weber à la question de la contrainte ne dément ni l'approche de la domination privilégiée par Scott, ni celle avancée par Mathieu. Il en propose une visée, d'une certaine manière, complémentaire.

Scott cherche à élaborer une grille d'interprétation des résistances que les subordonnés sont susceptibles d'opposer à une domination. Mathieu vise à décrire les conséquences distinctes qu'un rapport de domination entraîne sur les deux termes qu'il produit – dominants d'un côté, opprimés de l'autre. Le premier propose une sociologie des *résistances* à la domination, la seconde une sociologie du *rapport* de domination. Comment situer la *Herrschaftssoziologie* wébérienne par rapport à ces projets ? Elle met en évidence le rôle central de la direction administrative, et se présente à ce titre comme une contribution décisive à une sociologie de l'*exercice* de la domination.

La direction administrative, dans une structure de domination, assure la validité la plus étendue possible aux règlements énoncés par le chef, en employant au besoin ce moyen spécifique de garantie qu'est la contrainte. Dans cette activité, les représentations de légitimités alléguées par le chef sont de la plus haute importance en ce qu'elles prescrivent les formes d'obéissance attendues de la direction administrative, mais aussi la logique des règlements que cette dernière est amenée à faire appliquer. Un dernier enjeu est lié à la pérennité de la domination – les motifs qui déterminent l'obéissance de la direction administrative pèsent à la fois sur la fidélité de celle-ci à l'égard du chef, et sur le zèle qu'elle manifesterà à administrer (et éventuellement à contraindre) les dominés.

Ce parti pris de lecture impose de s'écarter de l'interprétation qui fait de la sociologie wébérienne une démonstration de la croyance des dominés

en la légitimité de la domination. L'obéissance des dominés en vertu de la croyance en la légitimité est non seulement une pièce inutile dans cette analyse, mais encore une pièce biaisée. Elle tend à occulter le rôle central de la contrainte dans les relations du groupement de domination avec l'ensemble des acteurs qui se voient imposer l'ordre que ce groupement prétend établir.

Une domination offre au chef les moyens, matériels et humains, de se passer pratiquement du consentement de certains. Et s'il arrive que des dominés croient en la légitimité de la domination, ils intègrent de fait le contingent « d'hommes prêts à agir », selon la formule de Weber, ces relais de la domination susceptibles d'opérer une coercition sur autrui. Il devient donc opportun de les penser aussi comme des membres de fait d'une direction administrative dont les ramifications peuvent se caractériser par une certaine indétermination.

## Bibliographie

- ARON Raymond, 1967, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines).
- 1981, *La sociologie allemande contemporaine*, Paris, PUF (Quadrige).
- 1988, *Études sociologiques*, Paris, PUF (Sociologies).
- 2000, « Préface », M. Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, p. 7-69.
- BAIER HORST, LEPSIUS M. Rainer, MOMMSEN Wolfgang, SCHLUCHTER Wolfgang, 2000, « Overview of the Text of *Economy and Society* by the Editors of *Max Weber Gesamtausgabe* », *Max Weber Studies*, vol. 1, n° 1, p. 104-114.
- BAUDOUIN Jean, 1998, *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Le Seuil.
- BEETHAM David, 1995, « Max Weber et la légitimité politique », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXIII, n° 101, p. 11-22.
- BOUDON Raymond, BESNARD Philippe, CHERKAOUI Mohamed, LECUYER Bernard-Pierre, 2003, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse.
- BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, 2004, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF (Quadrige).
- BONNEWITZ Patrice, 2002, *Premières leçons sur la sociologie de P. Bourdieu*, Paris, PUF (Major).
- BOURETZ Pierre, 1996, *Les promesses du monde. Philosophie de Max Weber*, Paris, Gallimard (NRF essais).
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, 1970, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit (Le sens commun).
- BOURDIEU Pierre, 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Le Seuil (Liber).
- BOURREAU René, 1999, *Sociologie générale (Deug AES)*, Paris, Montchrestien.
- BRAUD Philippe, 2003, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ.

- BRENNAN Catherine, 1997, *Max Weber on Power and Social Stratification*, Brookfield, Ashgate.
- CAILLÉ Alain, 2002, « Max Weber, notre contemporain si méconnu », S. Kalberg, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, La Découverte.
- CHAZEL François, 1995, « Éléments pour une reconsidération de la conception wébérienne de la bureaucratie », *Actualité de Max Weber pour la sociologie du droit*, P. Lascoumes éd., Paris, LGDG, p. 179-198.
- COHEN Jere, HAZELRIGG Lawrence E., POPE Whitney, 1975, « De-Parsonizing Weber: a critique of Parsons' interpretation of Weber's sociology », *American Sociological Review*, vol. 40, n° 1, p. 229-241.
- COLAS Dominique, 2002, *Sociologie politique*, Paris, PUF.
- COLLIOT-THÉLÈNE Catherine, 2006, *La sociologie de Max Weber*, Paris, La Découverte.
- DELAS Jean-Pierre, MILLY Bruno, 1997, *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Dalloz-Sirey.
- ÉCHAUDÉMAISON Claude-Danièle éd., 1996, *Les grands textes de l'économie et de la sociologie*, Paris, Nathan.
- FERRÉOL Gilles éd., 1991, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin.
- FLEURY Laurent, 2001, *Max Weber*, Paris, PUF.
- FREUND Julien, 1983, *Sociologie de Max Weber*, Paris, PUF.
- GODELIER Maurice, 1985, *La production des grands hommes*, Paris, Fayard.
- GRIGNON Claude et PASSERON Jean-Claude, 1989, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard / Le Seuil (Hautes études).
- GROSSEIN Jean-Pierre, 1996, « Présentation », *Sociologie des religions*, M. Weber, Paris, Gallimard, p. 51-129.
- 2005, « De l'interprétation de quelques concepts wébériens », *Revue française de sociologie*, n° 46-4, p. 685-721.
- HEGEL Friedrich, 1993, *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, Gallimard.
- HIRSCHHORN Monique, 1988, *Max Weber et la sociologie française*, Paris, L'Harmattan.
- JAVEAU Claude, 1997, *Leçons de sociologie*, Paris, Armand Colin.
- LAGROYE Jacques, 1997, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po / Dalloz.
- LALLEMENT Michel, 1993, *Histoire des idées sociologiques*, t. 1 : *Des origines à Weber*, Paris, Nathan.
- LARDINOIS Roland, 2000, « L'invention de Tocqueville », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 135, p. 76-87.
- MATHIEU Nicole-Claude, 1991, *L'Anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes.
- 1999, « Bourdieu ou le pouvoir auto-hypnotique de la domination masculine », *Les Temps modernes*, n° 604, p. 286-324.
- MENDRAS Henri, 1975, *Éléments de sociologie*, Paris, Armand Colin.
- PASSERON Jean-Claude, 2006, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Albin Michel.
- POLLAK Michaël, 1988, « La place de Max Weber dans le champ intellectuel français », *Droit et société*, n° 9, p. 195-210.
- RAYNAUD Philippe, 1987, *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, Paris, PUF.
- RICŒUR Paul, 1999, « Les catégories fondamentales de la sociologie de Max Weber », *Max Weber, relectures à l'ouest, relectures à l'est*, I. Znepolski éd., Sofia, Maison des sciences de l'homme et de la société, p. 13-34.



- SCOTT James C., 1990, *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*, New Haven, Yale University Press.
- SIMMEL Georg, 1896, « Superiority and subordination as subject-matter of sociology », *American Journal of Sociology*, vol. 2, n° 2, p. 167-189.
- SIMON Pierre-Jean, 1991, *Histoire de la sociologie*, Paris, PUF.
- SPECTOR Céline, 1997, *Le pouvoir*, Paris, Flammarion.
- WALLIMANN Isidor, TATSIS Nicolas, ZITO George, 1977, « On Max Weber's definition of power », *Journal of Sociology*, n° 13, p. 231-235.
- WEBER Florence, 2001, *Max Weber*, Paris, Hachette.
- WEBER Max 1980, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, Mohr.
- 1992, *Essais sur la théorie de la science*, trad. J. Freund, Paris, Pocket.
- 1995, *Économie et société. T. I : Les catégories de la sociologie*, trad. J. Freund, Paris, Pocket.
- 2000, *Le savant et le politique*, trad. J. Freund, Paris, Plon.
- 2003, *Le savant et le politique. Une nouvelle traduction*, trad. C. Colliot-Thélène, Paris, La Découverte.
- 2005, « Puissance et domination. Formes de transition », trad. J.-P. Grossein, *Revue française de sociologie*, vol. 46, n° 4, p. 937-940.